



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 10544

Texte de la question

M Bernard Pons rappelle à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale que les infirmiers généraux attendent toujours que leur soit communiqué le projet de statut relatif à leur profession. Les intéressés espèrent que ce projet sera soumis à une véritable concertation afin d'éviter les contestations qui sont intervenues après la publication du décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quel est l'état d'avancement de ce projet de statut et s'il entend bien engager à ce propos une réelle concertation avec les professionnels concernés.

Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale préparent activement le nouveau statut des infirmiers généraux et infirmiers généraux adjoints en fonctions dans les établissements d'hospitalisation publics. Après qu'auront eu lieu les consultations qui s'imposent, les projets de textes réglementaires déjà rédigés pourront être présentés au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière au cours du mois de juin 1989.

Données clés

Auteur : [M. Pons Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10544

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1198